

# RECONSTITUTION

## Le procès de Bobigny (1972)

Une pièce de Maya Boquet et Emilie Rousset  
Mise en scène par Emilie Rousset

Pièce pour 15 interprètes

À jouer sur une place publique, dans un hall, dans un gymnase,  
dans un parc, dans un champ...



# Rappel des faits

Fin 1972, deux ans avant la loi Veil sur le droit à l'avortement, le procès de Bobigny contribue à faire évoluer les mentalités réactionnaires de l'époque mais surtout à mettre le système judiciaire français et la législation en vigueur face à une évolution indispensable, celle de la modification de la loi de 1920, condamnant l'avortement. Ce procès emblématique est devenu une véritable tribune, menée par l'avocate Gisèle Halimi et dans laquelle nombre de femmes et d'hommes, intellectuels, activistes, médecins, se sont engagés afin de lutter pour la liberté du droit des femmes à disposer de leur corps.

La situation est banale à l'époque, un fait divers récurrent : une jeune fille de 16 ans, Marie-Claire Chevalier, avorte suite à un viol. Sa mère, Michèle Chevalier, l'aide à trouver une faiseuse d'anges malgré la législation en vigueur qui réprime pénalement l'interruption volontaire de grossesse. Dénoncée par l'auteur même de ce viol, la jeune fille est alors inculpée pour avoir fait pratiquer un avortement illégal selon l'article 317 du code pénal. Sa mère et deux de ses collègues sont également inculpées pour complicité, une quatrième est inculpée pour avoir effectué l'acte illégal.

## Du fait divers au procès politique

Aujourd'hui nous pouvons affirmer qu'une des grandes révolutions du XXe siècle fut celle menée par les femmes pour la liberté à disposer de leur corps, grâce au droit à la contraception et à l'avortement. Depuis toujours, et ce dès l'Antiquité, nous savons que les femmes ont cherché à mettre fin à des grossesses non désirées. Dans le secret et avec les moyens du bord : potions soit-disant abortives, queue de persil, bain de moutarde, aiguilles à tricoter, eau de javel... Avec toujours la peur de rater son coup, la peur de se faire prendre, la peur aussi d'y laisser sa peau...

Gisèle Halimi, après avoir été avec Simone de Beauvoir une militante à l'origine du *Manifeste des 343*, relance médiatiquement la question de la loi anti-avortement à travers le procès de Marie-Claire Chevalier. Elle en fait un grand procès politique. Bobigny devient un « procès où les accusés comprennent qu'au delà de leur propre cas, ils se battent pour défendre une cause, c'est un procès politique. Et c'est un procès politique parce que les accusés se font accusateurs, qu'ils décident de faire du tribunal une tribune et que, par delà les juges, c'est à l'opinion publique toute entière qu'ils s'adressent » (Extrait de *La cause des femmes* de Gisèle Halimi).

De nombreuses personnalités viennent défendre les inculpées. Comme le scientifique et académicien Jean Rostand, les Prix Nobel et biologistes Jacques Monod et François Jacob, des comédiennes comme Delphine Seyrig et Françoise Fabian, des hommes politiques comme Michel Rocard, des personnalités engagées des lettres comme Aimé Césaire ou Simone de Beauvoir...

L'audience se tient le 8 novembre 1972, de 13 heures à 22 heures. La relaxe de la jeune fille et de sa mère montre que la loi n'est plus applicable. En 1974 Simone Veil portera avec courage la proposition d'une nouvelle loi.

de Ville  
Bobigny

*QUARTIER PIERRE SEMARD*

Passerelle  
**MARIE - CLAIRE**

*Marie-Claire a été inculpée pour avortement.  
Défendue par l'avocate Gisèle Halimi,  
elle est acquittée par le tribunal de Bobigny.  
Le jugement est une étape décisive  
vers la loi du 17 janvier 1975 autorisant l'I.V.G.*



# Note d'intention

## La reconstitution historique : importer le passé dans le présent

Nous abordons la reconstitution, non pas comme le feraient des amateurs d'Histoire qui rejouent des batailles ou non pas comme une reconstitution policière, c'est-à-dire en étant sur les lieux ou en reproduisant à la lettre les moindres détails, mais par les récits, les paroles, les témoignages et toute une somme d'archives médiatiques. Une reconstitution qui prend corps grâce à une multitude de discours isolés les uns des autres, qui nous conduit vers une polymorphie documentaire et redonne à entendre les enjeux d'un événement historique à travers les récits des protagonistes direct ou indirect de cet événement.

La pièce est une réflexion sur la mémoire des événements passés qui impliquent bien souvent la perte d'information, le fantasme, et l'ambiguïté face à la réalité des faits. Et cette réalité « flottante », oscillant entre l'autorité des écrits historiques, l'anachronisme, et l'interprétation, devient dès lors qu'elle est questionnée une interpellation sur l'écriture de l'Histoire et de son caractère véridique.

La superposition fragmentaire de ces documents hétéroclites entre en résonance avec les combats féministes actuels et les régressions législatives de certains pays voisins. Notre désir de ré-appropriation de ce pan de l'Histoire des luttes féministes participe à l'élaboration d'une « histoire vivante ». Il s'agit de ré-incorporer, ré-incarner le passé, de le re-formuler et en quelque sorte de créer un double à l'évènement original. Un processus qui se place entre identification et réécriture. On relit avec jubilation, on se ré-approprie, jouant de la citation, du plagiat, de la reconstitution.

## L'expérience du spectateur : de nouvelles conditions d'écoute

Le dispositif immersif de la reconstitution du Procès de Bobigny, permettra aux spectateurs de se balader entre les récits, les souvenirs, les fac-similés, les archives médiatiques et les traces sensibles que ce procès historique a laissés.

Plutôt que d'imposer une temporalité et une interprétation unique d'un texte, le dispositif multiplie les possibilités de choix pour le spectateur. Celui-ci peut circuler librement d'un acteur à un autre, composer sa propre interprétation et son montage de perspectives, à travers des discours complémentaires ou contradictoires. S'il intègre une communauté d'écoute, le spectateur reste libre de ses mouvements et de choisir ce qu'il veut voir et écouter. C'est une place d'interprète qui lui est donnée, l'inscrivant dans une culture de l'appropriation.

Pour ce faire nous reprenons le dispositif technique et scénographique précédemment créé pour notre pièce *Les Spécialistes*. Les spectateurs sont invités à circuler de poste d'écoute en poste d'écoute. Grâce aux casques, nous créons des sortes de bulles desquelles on entre et sort. Les spectateurs choisissent, grâce aux cartels, ce qu'ils ont envie d'écouter. Ils se baladent, discutent de ce qu'ils viennent d'entendre. Chacun peut

ainsi aller à son rythme, parler, se faire conseiller tel ou tel document, revenir écouter à nouveau un témoignage interprété par un autre comédien. Car les comédiens aussi circulent, ils jouent plusieurs témoignages, et changent de poste une fois un texte terminé.

\* Les Spécialistes au Grand Palais, Monumenta Kabakov



\* Les Spécialistes au MAC VAL, Exposition F. Morellet



**Le dispositif : sur une place publique, dans un hall, dans un gymnase, dans un parc, dans un champ...**

Ce dispositif, s'il est en extérieur, peut mêler un public venu spécialement pour la pièce à un public de passants, curieux de se saisir d'un casque et d'écouter ce qu'il s'y passe. Du personnel des relations public des théâtres doivent alors accompagner le dispositif en présentant la pièce aux personnes intriguées et en les invitant à s'asseoir.

Le dispositif de *Reconstitution - Le procès de Bobigny (1972)* comprend 15 micros pour 15 comédiens, et 150 casques pour les spectateurs. La jauge est cependant supérieure car les spectateurs circulent et les pauses inhérentes à cette circulation, les attentes pour qu'un texte recommence du début, font partie du dispositif. On n'écoute pas en continu et pas forcément les 15 documents.

Le temps à chaque poste d'écoute est d'environ 10 minutes.

Au sol un marquage délimite les espaces techniques.

La pièce *Reconstitution - Le Procès de Bobigny (1972)* dure environ 2h30. Avec un entracte de 30 minutes.

Il est nécessaire qu'un bar soit installé dans un coin, pour que le public puisse faire des pauses, aller et venir, réfléchir, observer, discuter. Cela ne gêne en rien le bon déroulement de la pièce car les casques isolent du bruit ambiant.

Outre l'aspect immersif et le choix dramaturgique que propose le dispositif aux spectateurs, il est aussi à noter que la possibilité de rencontrer dans un rapport de proximité 15 interprètes est une expérience assez rare.



## Extraits de textes / Pistes d'écriture

- Conférence prononcée le 13 novembre 2012 par Gisèle Halimi : "Le procès de Bobigny » / Cycle: Histoire du Barreau, tranches de vie, tranches d'histoire, organisé par l'Ordre des avocats de Paris. (extrait retranscription audio)



« Quand un jour dans mon cabinet, en consultation, je reçois Michelle Chevalier, employée de métro, et sa fille Marie-Claire... qui viennent m'expliquer que Marie-Claire Chevalier qui était tout juste majeure, mais pas à l'époque où elle avait avorté, à la suite d'ailleurs d'un viol d'un petit copain à elle.

Maire-Claire était poursuivie. Et alors c'est là où je me dis, est-ce qu'on peut faire un grand procès, qui remet en cause cette loi que nous combattons, et qui revendique cette liberté fondamentale que veulent les femmes. Vous savez on ne peut pas faire ce genre de procès avec n'importe quelles données, il faut un dossier incontestable. Il fallait être sûre que cette jeune Maire-Claire, qui avait un petit copain, celui-là même qui l'avait violé, n'était pas poursuivie pour quelque chose, ou que le petit copain ne l'avait pas entraîné sur de mauvais chemins. Il fallait être sûre que Michelle Chevalier était une mère incontestée et...et... comment dire... et complètement dévouée. Car Michèle Chevalier avait vu le père de ces 3 enfants s'en aller après les avoir fait, et elle s'était trouvée seule pour élever, elle, employée de métro, ses 3 filles. Elle l'a fait avec un courage extraordinaire...extraordinaire... qui avait fait mon admiration. Parce que dans ma crainte qu'on puisse trouver, si on faisait un grand procès, quelque chose qui puisse démolir, au fond, ce qu'on construisait. Qui puisse mettre en cause ce droit que nous revendiquions ou l'ébrécher même... J'avais fouillé un peu partout en lui demandant. Mais non... Michèle Chevalier, après avoir été abandonnée par le père de ses enfants, vivait seule, elle avait continué à travailler - bien sûr - pour élever ses trois filles, et toutes les enquêtes de police avait dit d'elle qu'elle était absolument irréprochable dans tous les domaines... Donc c'était déjà une inculpée incontestable. Les données étaient claires. Et à partir de ce moment là, je me suis dit, quelques soient les plaidoiries qu'on fera, il faut que nous aillons des personnes qui sont dans l'opinion, des personnes non seulement incontestables mais qui font honneur au pays. Des personnes qui ne soient pas forcément dans ce genre de

métier, ou de contact, ou même au courant, mais qui viennent dire : « ça ne peut plus durer, il faut que les femmes reprennent possession d'elles-mêmes et d'abord de leur corps » car un être humain qui n'est pas propriétaire de son corps ça a un nom : ça s'appelle un esclave...» (...)

**- Interview de Sandrine Bonnaire, interprète de Martine (allias Michèle) dans le téléfilm *Le Procès de Bobigny*, sorti en 2006.**



Journaliste : N'est-ce pas compliqué de jouer une personne vivante ?

S.B. : Ce n'est pas évident mais ça porte, ça oblige à mettre de côté son ego de comédienne. Il faut être dans le vrai parce que, toujours, il y a cette pensée que l'autre, la personne concernée, verra le film. La pensée de ne pas trahir, même

s'il s'agit d'une adaptation. J'ai hâte de connaître leurs réactions, de savoir si elles se retrouvent un peu. Il y a quelque chose d'attirant dans ce "déplacement".

Journaliste : Est-ce que le fait que cette fiction soit ancrée dans l'Histoire vous a poussée à beaucoup vous documenter pour travailler votre personnage ?

S.B. : J'ai lu les minutes du procès. J'ai eu la sensation de comprendre cette femme. Une femme assez simple, qui aime sa fille, mène une vie normale et qui ne demande rien à personne, jusqu'à ce qu'elle soit confrontée à cette terrible situation et qu'elle en souffre. La trame psychologique n'est pas compliquée. J'ai essayé de trouver cet instinct maternel. Quand on a des enfants, des filles de surcroît, ça s'avère assez évident ! Ensuite, il faut juste s'efforcer d'être le plus sincère possible au moment où l'on fait les choses.

Journaliste : Qu'avez-vous découvert que vous ignoriez ?

S.B. : Je ne savais pas que la pilule n'était réservée qu'aux riches. J'ignorais que les violeurs étaient jugés en correctionnelle, je trouve ça aberrant ! Terrible ! Tout comme ces femmes que l'on condamnait pour avoir avorté... Toutes celles qui, par manque de moyens, ne pouvaient pas recevoir les soins, subissaient une opération clandestine et



dangereuse et que l'on considérait comme des criminelles ! D'ailleurs dans la réalité, l'histoire de Marie-Claire, la fille de Michelle, est bien plus terrible : l'avortement n'a pas été pratiqué avec des aiguilles à tricoter mais avec une gaine électrique qui est restée dans son corps pendant trois semaines.

Journaliste : Avez-vous parlé à votre mère pour savoir comment elle avait vécu cette période ?

S.B. : Ma mère a eu onze enfants. Comme elle était croyante, elle nous disait que, même si elle avait pu bénéficier de la pilule, elle ne l'aurait pas prise. Néanmoins, quand elle a attendu son huitième enfant, elle a désiré avorter. Par manque de connaissances, elle n'est pas allée jusqu'au bout. Sous les conseils d'une amie, elle a pris un peu de quinine parce qu'on prétendait que cela pouvait, parfois, faire passer le bébé. Cela n'a pas fonctionné et elle a cessé d'en ingurgiter.

Journaliste : Comment pensez-vous qu'elle réagira au film ?

S.B. : Ses convictions religieuses et féministes vont s'affronter ; elle sera, je crois, partagée entre la tentation de soutenir l'avis du procureur et l'envie d'épouser la condition des femmes. Je pense que le message du film est suffisamment fort pour qu'elle embrasse la deuxième opinion.

#### **- Article paru dans *Le Monde* du 10 novembre 1972 (extrait)**

Mr Jacques Monod, prix Nobel directeur de l'Institut Pasteur reconnu qu'il avait envoyé un chèque de 3000 F à Mme Chevalier pour lui permettre d'assumer les frais d'avortement de sa fille et des conséquences de celui-ci. « L'avortement déclare-t-il, n'est pas un infanticide. Le fœtus n'est pas une personne humaine. Il n'a pas de conscience ni de système nerveux central. On confond depuis trop longtemps une certaine mystique et des données biologiques. On a bien révisé la notion de mort pour faciliter les transplantations d'organe, et la nouvelle définition indique qu'il s'agit d'une absence de conscience constatée par l'électro-encéphalogramme. Il pourrait en être de même pour fixer les limites dans lesquels l'avortement peut-être librement autorisé. » Dans son réquisitoire, Mr Rouault premier substitut du procureur de la république devait s'en tenir au dossier et la loi « toujours en vigueur », tout en admettant que celle-ci ne manquerait pas sans doute d'être modifiée, ce qui, à son avis, ne garantirait nullement aux femmes le bonheur intégral, notion simpliste à ses yeux. (...)



êtres humains qui, dans les sociétés modernes, n'ont pas la libre disposition de leur corps. Jusqu'à présent, seuls les esclaves ont connu cette condition.

Le scandale persiste. Chaque année 1 500 000 femmes vivent dans la honte et le désespoir. 5 000 d'entre nous meurent. Mais l'ordre moral n'en est pas bousculé. On voudrait crier.

### **Autres témoins et Spécialistes envisagés pour les interviews (en cours)**

- Une faiseuse d'anges (non médecin)
- Danielle Gaudry, médecin gynécologue-obstétricienne, qui au début des années 70, avec le MLAC a pratiqué des avortements clandestins
- Un.e. opposé.e. à l'avortement
- Marie-Claire Chevalier (retrouver sa trace)
- Gisèle Halimi (qui a aujourd'hui 90 ans)
- Jean-Yves Le Naour, historien qui a publié en 2003 au Seuil « Histoire de l'avortement, 19e-20e siècle »
- Bibia Pavard, maître de conférence en histoire qui a publié en 2012 un article intitulé « Quand la pratique fait mouvement. La méthode Karman dans les mobilisations pour l'avortement libre et gratuit (1972-1975) »

## Repères biographiques



**ÉMILIE ROUSSET** est metteuse en scène, au sein de la compagnie John Corporation elle explore différents modes d'écriture théâtrale et performative. Elle utilise l'archive et l'enquête documentaire pour créer des pièces, des installations, des films. Elle collecte des vocabulaires, des idées, observe des mouvements de pensée. Ensuite elle les déplace et invente des dispositifs ou des acteurs incarnent ces paroles. Une superposition se crée entre le réel et le fictionnel, entre la situation originale et sa copie. Après avoir étudié à l'école du TNS en section mise en scène, elle a été artiste associée à la Comédie de Reims. Elle a notamment signé *Mars-Watchers* au festival Reims Scènes d'Europe. En collaboration avec les plasticiennes Hippolyte Hentgen et l'actrice Perle Palombe,

elle a présenté au Centre Pompidou *Classons les peignes par le nombre de leurs dents*, une exposition performée, et la pièce, *Portrait 9 – Claude Ridder*. Elle a créé *Les spécialistes*, dispositif performatif initialement conçu au Grand Palais pour la Monumenta. Cette pièce, qui se réécrit en fonction du contexte d'accueil, a été reprise dans de nombreux théâtres, musées, et festivals. Elle signe aussi une série de films courts co-réalisé avec Louise Hémon, *Rituel 1 : L'Anniversaire*, *Rituel 2 : Le Vote*, *Rituel 3 : Le Baptême de mer*, et prochainement *Rituel 4 : Le Grand débat* et *Rencontre avec Pierre Pica* créée pour le Festival d'Automne à Paris et le Festival New Settings de la fondation Hermès.



**MAYA BOQUET** travaille comme créatrice sonore, performeuse, auteure et sonde le continuum entre la fiction et le documentaire. Elle collecte des récits, des témoignages, des parcours de vie, des paysages sonores, qu'elle aborde différemment selon le médium qu'elle adopte, radio, théâtre ou écriture. Elle tente de définir un langage propre à chacun de ces média et cherche à la fois leur porosité et les transferts esthétiques qu'ils peuvent subir. Elle a écrit et réalisé des fictions radiophoniques pour France Culture, Longueur d'Ondes, collaboré avec des metteurs en scène en tant que dramaturge (Matthieu Bertholet, Gérard Watkins, Julien Fiséra), co-fondé le groupe franco-belge Radio Femmes Fatales qui produit et joue des pièces radiophoniques en live sur scène. Depuis mai 2014, elle co-écrit avec Emilie Rousset, *Les Spécialistes*.

## Les interprètes

Veronique Alain

Manuel Vallade

Emmanuelle Lafon

Duncan Evennou

Anne Steffens

Hélène Bressiant

Frédéric Danos

Pierre Jouan

Pierre Laneyrie

Olivier Normand

Julia Perazzini

Loïc Renard

Eva Zinc

(en cours)



## EMILIE ROUSSET - CV liens actifs

**LES SPÉCIALISTES** est un dispositif performatif conçu pour des lieux passant intérieurs ou extérieurs. Cinq comédiens restituent au micro la parole de spécialistes que les spectateurs peuvent écouter en direct sous casques. Ces paroles issues d'interviews (philosophe, marin, archéologue, faussaire...) changent à chaque fois en fonction du contexte d'accueil de la pièce.

Production : Cie John Corporation Avec le soutien de : Ministère de la Culture, Drac Ile-de-France, pour l'aide à la reprise / Lieux de diffusion : Centre Pompidou-Metz ; Le Theatre de Lorient - Centre Dramatique National ; Réunion des Musées Nationaux - Monumenta ; Le MAC VAL Musée Musée d'Art Contemporain du Val-De-Marne ; Le Quai - CDN Angers pays de la Loire ; Le Pole Culturel d'Alfortville ; La Villette Paris.

Extraits vidéo : <https://vimeo.com/108271966>

Presse : [mouvement.net/entretiens/specialistes](http://mouvement.net/entretiens/specialistes)



**LA SÉRIE DES RITUELS** est une oeuvre à plusieurs entrées. C'est une oeuvre filmique dont chaque volet peut-être diffusé indépendamment, c'est aussi une collection évolutive qui peut être présentée sous forme d'installation, et ce sont des performances live qui se jouent en ouverture et en parallèle des films.

**2015 - RITUEL 1 : L'ANNIVERSAIRE** s'empare de ce rite du passage des âges à la lumière de son merchandising contemporain.



Film : [vimeo.com/114138868](https://vimeo.com/114138868)

Mdp : john

**2016 - RITUEL 2 : LE VOTE** plonge dans les réglementations qui régissent les gestes du dimanche électoral.



Film : [vimeo.com/163681981](https://vimeo.com/163681981)

Mdp : john

**2017- RITUEL 3 : LE BAPTÊME DE MER** explore l'univers marin et les rituels et superstitions de la navigation.



Film : [vimeo.com/202515057](https://vimeo.com/202515057)

Mdp : john

## Présentation de la structure de production JOHN CORPORATION

L'association John Corporation a été créée en 2012 à l'initiative d'Emilie Rousset. Depuis l'association a produit l'ensemble des créations théâtrales et performatives de la metteure en scène Emilie Rousset ainsi que celle qu'elle a co-signé : - Les films et performances co-signé avec la réalisatrice Louise Hémon - Les performances et expositions qu'elle a co-signé avec les plasticiennes Hippolyte Hentgen et la comédienne Perle Palombe.

L'association John Corporation travaille en étroite collaboration avec Le bureau Produire, Claire Guieze et Cédric Andrieux, qui assure le suivi en production et en administratif de la compagnie.

Au fil des productions, l'association John Corporation a su fédérer un réseaux de financement et de diffusion correspondant à son identité artistique entre art vivant et art visuel. Parmi ces partenaires l'association compte autant des théâtres (La Comédie de Reims centre dramatique national, le Phénix scène nationale de Valenciennes, ...) que des musées (Centre National Georges Pompidou, Le grand Palais - Réunion des Musées Nationaux, le Mac Val, ...) et des festivals (Festival d'Automne à Paris, festival ActOral...) et des fondation (Fondation Hermès, Fondation Cartier)

John Corporation a notamment produit :

- **Les spécialistes**, performance créé au Grand Palais à l'occasion de la Monumenta 2014 reprise en 2015-16-17 notamment à la grande hall de la Villette, au Centre Pompidou Metz, Au théâtre Le Quai d'Angers, Au théâtre National de Lorient, au Mac Val, ....
- **Rituel 3 : Le Baptême de mer** créé en 2017 au Centre Pompidou, Hors Pistes ; repris au MUCEM, Festival Actoral de Marseille ; à Parcours Tout Court à Lorient ; sélectionné au Festival Vidéoformes de Clermont Ferrand
- **Rituel 2 : Le Vote** créé en 2016 au Centre Pompidou, Hors Pistes, sélectionné en 2017 au Festival Côté Court, compétition art vidéo, Pantin
- **Rituel 1 : L'Anniversaire** créé en 2015 au Centre Pompidou, Hors Pistes.
- **Classons les peignes par le nombre de leurs dents**, exposition performée créé en 2015 au Centre National Georges Pompidou, Hors Pistes
- **Portrait 9 - Claude Ridder** créé en 2015 au Centre National Georges Pompidou puis au Phénix de Valenciennes pour le Cabaret des Curiosités.
- **Mars-Watchers**, créé à La Comédie de Reims en 2013 pour le festival Reims Scènes d'Europe - Produit en collaboration avec l'IRCAM



# Contacts

**Bureau Produire** [bureauproduire.com](http://bureauproduire.com)

Cédric Andrieux - [cedric@bureauproduire.com](mailto:cedric@bureauproduire.com) - +33 6 33 18 35 35

Claire Guieze - [claire@bureauproduire.com](mailto:claire@bureauproduire.com) - +33 6 82 34 60 90

**John Corporation** [vimeo.com/emilierousset](https://vimeo.com/emilierousset)

Emilie Rousset - [emilierousset@hotmail.fr](mailto:emilierousset@hotmail.fr) - +33 6 62 83 89 39

Manifestation devant le tribunal de Bobigny

